



CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

MSC VOYAGERS CLUB (À PARTIR DU 19/07/2015)

Les présentes Conditions Générales régissent le fonctionnement et les modalités du and earn Club points, programme MSC Voyagers Club. MSC Voyagers Club est le programme de fidélité de MSC Croisières SA dédié aux voyageurs ayant navigué au moins une fois avec MSC Croisières depuis 2006 ou ayant une réservation confirmée avec MSC Croisières.

CONDITIONS D'UTILISATION

Ces Conditions Générales s'appliquent à tous les membres MSC Voyagers Club. MSC Voyagers Club vient en remplacement du programme MSC Club en tant que nouveau programme de fidélité de MSC Croisières. Pour plus d'informations, reportez-vous au paragraphe 5.

MSC Voyagers Club entre en vigueur à partir du 19/07/2015.

MSC Croisières SA se réserve le droit de modifier les conditions suivantes sans préavis. Il relève de la responsabilité des membres de se tenir régulièrement informés des mises à jour du programme MSC Voyagers Club.

1. ADHÉSION AU MSC VOYAGERS CLUB

1.1 L'adhésion est proposée à tous les passagers de MSC Croisières SA ayant effectué au moins une croisière avec MSC depuis 2006 et à tous les voyageurs qui ont confirmé une réservation avec MSC Croisières.

1.2 Le programme de fidélité est ouvert aux passagers à partir de 0 an. L'inscription au programme MSC Voyagers Club pour les membres de moins de 18 ans est réalisée par un parent/tuteur légal au nom des futurs membres lorsqu'ils sont âgés de moins de 18 ans.

Lors de l'inscription, **le passager doit saisir son nom complet tel qu'il apparaît sur sa pièce d'identité**. Pour les femmes mariées, c'est le nom de jeune fille suivi du nom d'épouse comme indiqué sur leur pièce d'identité.

1.3 Le statut n'est pas automatiquement octroyé et l'adhésion peut être effectuée par différents moyens :

- **Avant l'embarquement** en remplissant le formulaire « Devenir membre » dans la rubrique dédiée au programme MSC Voyagers Club du site Internet, ou en cliquant directement sur le lien présent dans le document de Confirmation de la Réservation ou encore dans le Carnet de Voyages envoyé par e-mail après que la réservation est confirmée. Il est également possible d'adhérer lors de l'enregistrement en ligne. Les membres recevront leur numéro d'adhérent au club par e-mail après leur adhésion en même temps que leur carte électronique. Les hôtes ayant une réservation confirmée auprès de MSC Croisières peuvent s'enregistrer jusqu'à 72 heures avant le départ de la croisière.

- **À bord** en contactant la Réception / Service à la Clientèle et/ou le « Point Info MSC Voyagers Club » :

- **Les passagers ayant effectué au moins une croisière** avec MSC et qui s'inscrivent à bord recevront une confirmation de leur inscription par e-mail environ 10 jours après la fin de la croisière, avec leur numéro d'adhérent au Club et une version électronique de leur carte MSC Voyagers Club. Les règles concernant l'acquisition des points de croisières précédentes sont indiquées dans le paragraphe 3.1 des présentes Conditions Générales.

- **Les passagers qui effectuent leur première croisière avec MSC** et s'inscrivent à bord recevront la confirmation de leur inscription par e-mail environ 10 jours après la fin de la croisière. Ils recevront leur numéro d'adhérent au Club et une version électronique de leur carte MSC Voyagers Club.

- **Après la croisière** sur le site Internet www.msccroisieres.fr dans la section « Devenir membre ». Une fois la demande d'adhésion traitée, les futurs membres recevront par e-mail leur numéro d'adhérent au Club et une version électronique de leur carte MSC Voyagers Club, dans un délai de 10 jours maximum.

1.4 Carte MSC Voyagers Club et numéro d'adhérent

Chaque adhésion au programme MSC Voyagers Club génère un numéro d'adhérent au Club. Celui-ci est communiqué au membre dans un e-mail lui confirmant son adhésion.

Lors de la première croisière, après que la personne se soit inscrite au Club, la carte d'accès à la cabine - Cruise Card - lui sera remise dès le premier jour lors de l'embarquement à bord. Le numéro d'adhérent sera indiqué sur celle-ci. Cette Cruise Card plastifiée récapitule toutes les informations concernant le voyageur et fait office de carte MSC Voyagers Club. Elle sert également de moyen de paiement à bord. Une nouvelle Cruise Card est imprimée et remise à chaque nouvelle croisière.

Cette carte est le seul moyen d'identifier les membres du Club à bord.

Le numéro d'adhérent au Club doit être communiqué à chaque réservation, en même temps que toutes les informations nécessaires à la réservation, même si la réduction Club n'est pas d'application sur le voyage. Il est en effet indispensable pour bénéficier des autres avantages MSC Voyagers Club et pour gagner des points.

MSC Croisières SA se réserve le droit de refuser - ou d'annuler - le statut de membre à tout moment, sans fournir de raison ou de préavis.

Le statut de membre MSC Voyagers Club est soumis aux Conditions Générales du programme de fidélité MSC Voyagers Club. En cas de refus des dites conditions du programme par un membre, celui-ci se doit de signaler l'annulation de son inscription par courrier postal à l'adresse suivante : MSC Croisières SA, Avenue Eugène-Pittard, 40 - 1206 Genève (Suisse).

1.5 Date d'expiration d'un statut

Le maintien du statut de membre MSC Voyagers Club est garanti à condition d'avoir effectué au moins une croisière au cours d'une période de 3 années consécutives. Si la date de débarquement de la croisière la plus récente remonte à plus de 3 ans (36 mois) ou qu'aucune croisière n'a été effectuée au cours des 3 années suivant la date d'adhésion au Club, le statut du membre expirera.

Si, par exemple, la dernière date de débarquement est le 30.01.2015 et si le membre n'a pas effectué d'autres croisières depuis, l'adhésion expirera.

Si la date d'enregistrement est le 30.01.2015 et aucune croisière n'a été effectuée avant le 30.01.2018, l'adhésion expirera.

En cas de perte du statut, il est nécessaire de refaire une demande d'adhésion au programme MSC Voyagers Club. Celle-ci sera soumise aux Conditions Générales. Un nouveau numéro d'adhérent au Club sera alors attribué.

Si l'adhésion au MSC Voyagers Club expire, tous les points gagnés sont perdus. Par exemple: si un membre Diamond MSC Voyagers Club avec un score de 12.000 points n'effectue pas de croisières pendant 3 ans à compter de la date de son dernier débarquement, les 12.000 points seront perdus. Afin de recommencer à collecter des points, il sera nécessaire de refaire une demande d'adhésion au programme MSC Voyagers Club.

2. CUMUL DE POINTS

Tous les membres du MSC Voyagers Club cumulent des points selon les 3 critères détaillés ci-dessous :

- le type d'Ambiance choisie (Bella, Fantastica, Aurea) ou MSC Yacht Club
- les services à bord prépayés avant la croisière;
- les dépenses effectuées à bord et payées en fin de croisière.

a. **L'AMBIANCE** : MSC Croisières SA propose 3 Ambiances de voyage différentes (Bella, Fantastica, Aurea) et le MSC Yacht Club. Le nombre de points cumulés varie en fonction de celle qui a été choisie.

Ambiance Bella :

- les croisières d'une durée inférieure à 6 jours (5 nuits) permettent de cumuler 200 points;
- les croisières d'une durée de 6 à 10 jours (5 à 9 nuits) permettent de créditer 500 points;
- les croisières d'une durée de plus de 10 jours (9 nuits) permettent de cumuler 700 points;

Ambiance Fantastica :

- les croisières d'une durée inférieure à 6 jours (5 nuits) permettent de cumuler 400 points;
- les croisières d'une durée de 6 à 10 jours (5 à 9 nuits) permettent de cumuler 700 points;
- les croisières d'une durée de plus de 10 jours (9 nuits) permettent de cumuler 1 000 points;

Ambiance Aurea :

- les croisières d'une durée inférieure à 6 jours (5 nuits) permettent de cumuler 600 points;
- les croisières d'une durée de 6 à 10 jours (5 à 9 nuits) permettent de cumuler 1 000 points;
- les croisières d'une durée supérieure à 10 jours (9 nuits) permettent de cumuler 1 500 points;

MSC Yacht Club :

- les croisières d'une durée inférieure à 6 jours (5 nuits) permettent de cumuler 800 points;
- les croisières d'une durée de 6 à 10 jours (5 à 9 nuits) permettent de cumuler 1 500 points;
- les croisières d'une durée supérieure à 10 jours (9 nuits) permettent de cumuler 2 000 points;

Les points sont cumulés en fonction de l'Ambiance (Bella, Fantastica et Aurea) ou le MSC Yacht Club initialement acheté par le voyageur. En cas de surclassement offert, les points seront attribués sur la base de l'Ambiance choisie par le voyageur au moment de la réservation. Aucun point ne sera attribué en cas de surclassement d'Ambiance à titre gracieux.

Dans le cas où les Ambiances Bella, Fantastica, Aurea ou le MSC Yacht Club ne seraient pas applicables, les règles sont les suivantes :

Cabine Intérieure = 600 points

Cabine Vue Mer ou Vue Partielle = 750 points

Cabine Balcon = 900 points

Suite = 1 200 points

MSC Yacht Club = 1 500 points

Les points octroyés en fonction de l'Ambiance choisie seront également attribués aux membres occupant la même cabine, s'il y a plus d'un membre occupant la cabine.

Exemple d'une croisière de 7 nuits en Ambiance Fantastica : si un seul membre occupe la cabine, 700 points seront crédités à la fin de la croisière. Si deux membres occupent la cabine, 700 points seront crédités à la fin de la croisière sur la carte de chacun des membres.

Les membres du MSC Voyagers Club (Classic, Silver, Gold et Diamond) qui achèteront la croisière MSC World Cruise complète **tripleront leurs points** en fonction de leur Ambiance ou du MSC Yacht Club. Les membres Welcome tripleront leurs points uniquement si la date d'inscription au MSC Voyagers Club est antérieure à la date de réservation de la croisière MSC World Cruise.

Exceptionnellement, les points seront attribués lors de la réservation. Par exemple, si vous choisissez l'Ambiance Bella, vous gagnez 2.100 points au lieu de 700 ; si vous choisissez l'Ambiance Fantastica, vous gagnez 3.000 points au lieu de 1.000 ; si vous choisissez l'Ambiance Wellness ou Aurea, vous gagnez 4.500 points au lieu de 1.500.

À compter du 27 mai 2019, les membres qui réservent un départ des Voyages Selection se verront attribuer **un double de leurs points d'adhésion** pour le type d'expérience choisi. Les points doubles sont crédités à la fin de la croisière. Les points de double adhésion ne sont pas rétroactifs et ne peuvent pas être combinés avec les avantages du programme Future Cruise.

b. Services à bord prépayés avant la croisière :

MSC Croisières vous propose deux types de services à bord à réserver avant le départ : les services à l'attention des occupants d'une même cabine et les services qui ne concernent que les personnes voyageant seules pour les forfaits Restaurant & Boissons, les forfaits Excursions et les forfaits Spa & Fitness. Pour consulter la liste complète, rendez-vous sur notre site Internet.

Les membres du MSC Voyagers Club gagneront 100 points par tranche de 150 € dépensés avant la croisière pour l'achat de forfaits MSC et de services prévus pendant la croisière*.

**Pour les monnaies autres que l'euro (€), le taux de change du jour sera appliqué.*

Il y a deux types de services prépayés à bord avant la croisière : le service par cabine et par membre occupant seul la cabine.

Les points seront calculés en fonction du montant total dépensé par le membre en services MSC à bord et payés avant la croisière. Les dites **dépenses effectuées par cabine**, bénéficieront à tous les occupants d'une même cabine (et non à un seul des occupants). Les points seront répartis à parts égales entre les occupants de la cabine. Exemple de services achetés avant la croisière pour **4 personnes** occupant la même cabine : si le montant total est de 600 €, le montant réparti sur la carte de chacun des membres sera de 150 €, soit 100 points. Les membres ne peuvent réclamer les points de personnes occupant la même cabine qu'eux et qui ne seraient pas membres. **Pour les dépenses effectuées par un membre occupant seul la cabine**, les points des services à bord payés avant la croisière seront crédités sur la carte du membre qui a bénéficié des dits services, c'est à dire 400 points.

Exemple de services à bord prépayés par une personne occupant seule la cabine : si le montant total des services est de 600 €, celui-ci sera divisé par 150 € ce qui donnera la totalité des points, c'est-à-dire 400 points, au croisiériste occupant seul sa cabine.

c. Dépenses payées à bord : les membres du MSC Voyagers Club bénéficieront de 100 points par tranche de 150 €/ \$ dépensés à bord (hors casino).

À la fin de la croisière, les points pour les dépenses à bord seront accordés uniquement au membre MSC Voyagers Club qui règlera la facture finale (empreinte bancaire de sa carte et signature de la facture par lui-même). Les points que vale un achat dans

un POS seront attribués au membre de Voyagers Club qui est détenteur de la carte de crédit avec laquelle l'achat a été effectué.

Tous les points cumulés pendant la croisière seront crédités environ 30 jours après la fin de la croisière.

Le calcul des points, détaillé dans la rubrique « Cumul des points », s'applique aux croisières prenant fin après le 19/07/2015. Tous les points cumulés jusqu'alors avec le programme MSC Club, pour des croisières effectuées avant le 19/07/2015 seront réévalués. Les points seront simplement multipliés par 100.

Exemple : 7 points gagnés avec l'ancien programme MSC Club seront convertis en 700 points avec le nouveau programme MSC Voyagers Club.

2.1 Solde de Points

Les membres peuvent consulter le solde de leurs points, leur niveau d'adhésion, la date d'expiration de la carte ainsi que les détails des croisières qu'ils ont effectuées via leur espace personnel en ligne disponible sur notre site internet. Les membres recevront également des mises à jour régulières sur leur solde de points à l'adresse électronique fournie lors de l'inscription.

2.2 Points Bonus

Depuis le 28 juillet 2017, les membres peuvent collecter des points bonus.

- Si vous avez une croisière confirmée à venir avec MSC Croisières et que vous vous inscrivez au MSC Voyagers Club jusqu'à 72 heures avant votre départ, vous recevrez 100 points bonus. L'inscription doit être complétée via le formulaire d'inscription en ligne disponible sur notre site internet.

- Si vous êtes déjà membre et que vous avez une croisière confirmée avec MSC Croisières, vous recevrez 100 points bonus, si vous **mettez à jour** vos coordonnées (email, téléphone, téléphone mobile, adresse) jusqu'à 72 heures avant le départ.

Il est possible de mettre à jour ou de confirmer les coordonnées dans l'espace personnel en ligne ou via l'enregistrement en ligne.

Les points bonus ne sont pas rétroactifs et sont attribués une **fois** par an, s'il y a eu un changement, et ce une fois, 10 à 30 jours après la fin de la croisière. Un point bonus par année civile est fourni à chaque client.

3. STATUTS WELCOME, CLASSIC, SILVER, GOLD ET DIAMOND

Le programme MSC Voyagers Club est composé de cinq statuts - Welcome, Classic, Silver, Gold et Diamond – qui correspondent au nombre total de points cumulés. Une carte spécifique est attribuée à chaque nouveau statut. Le statut sera indiqué sur la carte MSC Voyagers Club du membre. Le statut MSC Voyagers Club sera indiqué sur la croisière card du membre remise à bord.

Statut Diamond : supérieur à 10 000 points

Statut Gold : entre 4 300 et 9 999 points

Statut Silver : entre 2 200 et 4 299 points

Statut Classic : entre 1 et 2 199 points

Statut Welcome : carte électronique ne donnant droit à aucun point. Elle est offerte à tous les passagers inscrits au programme MSC Voyagers Club avant la croisière et ayant confirmé une réservation.

Si aucune croisière n'est réalisée pendant 3 ans, le membre perd son statut, conformément à l'article 1.5 « Date d'expiration du statut ».

Exemple : si un membre Gold du programme MSC Voyagers Club ne voyage pas au cours des 3 années suivant la date de débarquement la plus récente, il perd son statut de membre Gold.

Lorsque le nombre de points permet d'accéder à un statut supérieur, le membre recevra une nouvelle carte MSC Voyagers Club lors de la croisière suivante. Le numéro d'adhésion sera le même que précédemment. Le membre est informé de son nouveau statut par e-mail après la croisière.

Le passage d'un statut à un autre qui surviendrait suite à des croisières effectuées sur des navires différents et dans une période de moins de 10 jours ne pourront pas être actualisés en temps réel.

3.1 Acquisition des points des croisières précédentes

Les passagers qui adhéreront au programme MSC Voyagers Club dans un délai maximum de 3 mois après leur retour de croisière verront leur carte créditée de tous les points de la croisière la plus récente.

Un forfait de 500 points par défaut sera accordé aux passagers qui adhéreront au programme MSC Voyagers Club dans un délai supérieur à 3 mois après leur retour de croisière et n'excédant pas l'année 2006. Le statut Classic est alors attribué. Passé ce délai, les points associés à la croisière la plus récente seront perdus.

La même règle s'applique lorsque le membre perd son statut. Dans le cas où il n'a pas voyagé au cours des 3 années suivant la date de débarquement la plus récente, il ne pourra pas récupérer les points des croisières précédentes. Les passagers qui adhéreront au programme MSC Voyagers Club dans un délai maximum de 3 mois après leur retour de croisière verront leur carte créditée de tous les points de la

croisière la plus récente.

3.2 Les points ne peuvent être transférés ou cédés à des tiers.

3.3 Les points n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent. Ils servent uniquement à bénéficier des avantages dans le cadre du programme MSC Voyagers Club.

3.4 Les points sont toujours attribués 10 à 30 jours après débarquement, donc après la croisière, et non pendant celle-ci.

3.5 ATTENTION : certaines dates de départs et tarifs promotionnels ne permettent pas le cumul de points de la croisière. Les membres doivent se renseigner avant d'avoir finalisé leur réservation en appelant notre Centre de Contacts Clients, leur agence de voyages ou en consultant notre site Internet.

3.6 Tout point attribué par erreur peut être retiré ou modifié à tout moment, à la seule discrétion de MSC Croisières, sans que le membre en soit explicitement informé.

4. AVANTAGES

4.1 Informations générales

4.1.1 Les membres du programme MSC Voyagers Club bénéficient d'avantages distincts selon leur statut.

Ils sont de deux sortes :

- des réductions sur l'achat d'une croisière MSC;
- des services, privilèges et réductions à bord.

4.1.2 Le seul moyen d'être éligible aux avantages du MSC Voyagers Club est de fournir le numéro d'identification du MSC Voyagers Club au moment de la réservation de la croisière.

4.1.3 Les avantages sont répartis entre avantages personnels et avantages pour tous les occupants de la cabine.

Les avantages personnels sont attribués au membre en tant que personne individuelle et ne peuvent bénéficier à un tiers. Les avantages liés à la cabine impliquent qu'ils sont partagés entre les occupants de la cabine (même s'il y a plusieurs membres).

4.1.4 Les avantages sont susceptibles d'être modifiés pour des raisons opérationnelles sans information préalable. L'ordre et les jours auxquels le membre peut bénéficier des avantages à bord peuvent varier selon la durée de la croisière et l'organisation propre au navire, et ne peuvent être contestés par les membres.

4.1.5 Les avantages ne sont pas tous accessibles aux membres âgés de moins de 18 ans. Ceux-ci, ou un parent/tuteur légal, doivent vérifier les limites des dits avantages dans les Conditions Générales présentées dans ce texte.

4.2 RÉDUCTIONS MSC VOYAGERS CLUB

La réduction sur le prix de la croisière du membre MSC Voyagers Club est applicable à tous les occupants de la cabine. Elle est de 5% pour tous les statuts (Classic, Silver, Gold et Diamond). Elle est valable toute l'année sans aucune restriction saisonnière. La réduction ne peut pas être appliquée sur les réservations groupe et ne peut pas être combinée avec les offres Tandem et/ou Grand Tour. Dans ce cas, le numéro de membre MSC doit être fourni au moment de la réservation de la croisière afin de bénéficier de tous les avantages offerts pendant la croisière et de gagner des points. Le membre MSC Voyagers Club peut faire bénéficier les personnes partageant sa cabine de sa réduction. La réduction est uniquement appliquée au tarif de la réservation de la cabine. La réduction n'est pas applicable sur les vols, transferts, taxes portuaires, hôtels et excursions. Le cumul de la réduction sur l'achat d'une croisière avec d'autres promotions doit systématiquement être vérifiée par le membre avec leur agence de voyages ou le Centre de Contacts Clients de MSC Croisières.

"Voyages Selection", des réductions exclusivement dédiées aux membres sur une sélection de dates de départs :

Les croisières sélectionnées figurant dans la liste "Voyages Selection" attribuent une réduction supplémentaire (5%, 10% ou 15%), non négligeable, sur le prix de la réservation. Elle est cumulable avec les 5 % de réduction MSC Voyagers Club. La réduction additionnelle peut être de 15 % maximum, selon les dates de départs et le pays. Les membres Welcome ne peuvent pas bénéficier de la réduction associée aux croisières listées dans les "Voyages Selection".

En plus de leur remise "Voyages Selection", les membres Silver, Gold et Diamond bénéficient d'un crédit à bord de 50 €/€\$ à utiliser pour des achats à bord. Il est valable par membre et non par cabine. La valeur du bon est créditée en fin de croisière, sur la facture finale. L'utilisation du bon n'est pas accordée aux membres MSC Voyagers Club âgés de moins de 18 ans.

Cet avantage est étendu à tous les occupants de la cabine et ne peut pas être cumulé avec toutes les offres et promotions, sauf indication contraire dans les conditions de vente de la dite promotion.

Les départs figurants dans la liste des "Voyages Selection" sont consultables en ligne dans la rubrique MSC Voyagers Club, à bord ainsi qu'après des agences de voyages. Les départs "Voyages Selection" peuvent être réservés en ligne en indiquant le numéro d'adhérent au Club.

La possibilité de réserver un départ "Voyages Selection" peut être limitée dans le temps. La date d'expiration de la promotion sera communiquée en ligne.

Les conditions générales des départs "Voyages Selection" peuvent varier selon le pays.

4.2.1 Les réductions à bord réservées aux membres peuvent être appliquées lors de l'achat ou à la fin de la croisière lorsque la facture est finalisée. Les membres ont l'obligation de vérifier si les réductions sont cumulables avec d'autres promotions en

cours à bord.

MSC Croisières ne peut être tenue pour responsable des erreurs et/ou omissions concernant les réductions MSC Voyagers Club à bord. La réservation des croisières MSC Voyagers Selection peut être soumise à des limites et des horaires précis. La date limite de la validité de l'offre est communiquée en ligne. Les conditions des croisières peuvent être différentes selon le pays de départ.

4.3 Avantages MSC Voyagers Club

• **Étiquettes pour bagages MSC Voyagers Club.** Pour faciliter l'embarquement à bord, des étiquettes personnelles pour les bagages du MSC Voyagers Club sont intégrées au Carnet de Voyages électronique (e-ticket).

• **Embarquement prioritaire.** Dans certains ports pour les membres Diamond. Les étiquettes bagages ou le numéro d'adhérent au Club doivent obligatoirement être présentés au point de rencontre du terminal pour bénéficier de cet avantage. Le numéro d'adhésion au Club est indiqué dans le Carnet de Voyages électronique (e-ticket) ou sur la carte électronique à imprimer avant l'embarquement. Notez que la priorité s'applique uniquement le jour de l'embarquement, après l'enregistrement. Aucune autre priorité pour un embarquement n'est prévue pendant la croisière.

• **Cocktail de Welcome Back Cocktail [membres Classic, Silver, Gold et Diamond].** C'est l'occasion pour les membres du MSC Voyagers Club de se rencontrer. Une invitation leur sera envoyée une fois à bord. Pour plus d'informations, contacter la Réception / Service à la Clientèle dès l'arrivée à bord. Cet avantage n'est pas disponible sur les croisières de moins de 4 nuits. Tous les passagers MSC Voyagers Club de moins de 18 ans doivent être accompagnés au cocktail de bienvenue par un adulte occupant la même cabine.

• **Offres Spéciales à bord du MSC Voyagers Club [membres Classic, Silver, Gold et Diamond].** Offres Spéciales à bord du MSC Voyagers Club [membres Classic, Silver, Gold et Diamond]. Les offres sont valables par personne et peuvent varier en fonction de la croisière, du niveau du membre ou de la destination et MSC Croisières se réserve le droit de modifier ou changer les offres et leur application à n'importe quel moment sans préavis. La Cruise Card doit être présentée afin de bénéficier de ces offres. Les offres ne peuvent être utilisées qu'une seule fois. Cette offre n'est pas valable pour les membres Voyagers Club de moins de 18 ans. Les offres réservées aux membres sont disponibles dans le Daily Special que vous recevez en cabine.

• **Milestone Reward [membres Silver, Gold, Diamond].** Lorsqu'un membre Silver, Gold ou Diamond atteint le statut supérieur pour la première fois, il reçoit un pin's associé à son nouveau statut. Les pin's seront uniquement fournis à bord et ne pourront pas être envoyés au domicile des membres. Ils seront offerts à chaque passage à un statut supérieur, à tous les membres du programme MSC Voyagers Club pouvant y prétendre. Réservé aux membres du MSC Voyagers Club âgés de plus de 10 ans au moment de la croisière.

Le pin's ne suffit pas à justifier son appartenance au MSC Voyagers Club. Visitez le point d'information MSC Voyagers Club pour recevoir votre pin's.

• **Corbeille de fruits frais en cabine [membres Silver, Gold, Diamond].** Par cabine, et non par personne, une seule fois pendant la croisière.

• **Séance d'une heure à l'Espace Thermal offerte [membres Gold, Diamond].** Séance gratuite d'une heure à l'Espace Thermal pour un hammam ou un sauna. Valable une fois par croisière. Avantage non disponible pour les membres MSC Voyagers Club de moins de 18 ans.

• **Cadeau MSC Voyagers Club [membres Gold, Diamond].** Un petit cadeau à l'attention de chaque membre sera déposé en cabine au cours de la croisière. Il peut varier selon le navire et la destination et ne sera délivré qu'une seule fois par croisière. Ce service n'est pas disponible pour les membres du MSC Voyagers Club âgés de moins de 10 ans au moment de la croisière.

• **Débarquement prioritaire dans les ports où une chaloupe est nécessaire [membres Gold, Diamond].** Les membres MSC Voyagers Club reçoivent un ticket numéroté dans leur cabine, le premier jour de croisière, leur donnant la priorité. Afin de profiter du privilège, ce numéro doit être présenté les jours où l'accès à une chaloupe est nécessaire pour débarquer à terre. Les membres peuvent contacter la Réception, Service à la clientèle, pour plus d'informations.

• **Photo MSC Voyagers Club offerte [membres Gold, Diamond].** Une photo est offerte aux membres Gold et Diamond. La photo est sélectionnée par les hôtes. Le format de la photo sera de 15 x 20 cm. La photo proposée sera celle prise lors du Cocktail Welcome Back ou une autre photo déjà imprimée du même format. Il est indispensable de choisir une photo de soi-même. Dans le cas improbable où un tel format ne devait pas être disponible, seule la différence de prix vous sera facturée.

• **Gâteau d'anniversaire offert [membres Gold, Diamond].** Le jour de leur anniversaire, les membres feront l'objet d'une attention particulière. Une invitation à se rendre au restaurant leur sera délivrée en cabine. Le Maître d'Hôtel, ou le personnel, offrira un gâteau spécial accompagné des vœux du MSC Voyagers Club à la table du membre.

• **Dîner "Menu Dégustation" dans un des restaurants de spécialités [membres Diamond]** par cabine. Les membres ont droit à un menu dégustation, hors boissons, dans un des restaurants de spécialités lors de leur croisière. Chaque membre peut inviter un passager occupant la même cabine que lui une fois seulement et uniquement si ce co-occupant n'est pas un membre Diamond. Ce privilège et les

restaurants de spécialités ne sont pas disponibles dans toutes les classes de navires. Les membres âgés de moins de 18 ans doivent être accompagnés pour profiter de ce privilège. Les membres ne sont pas autorisés à apporter des boissons de l'extérieur au restaurant. Le privilège est valable dans certains restaurants de spécialisés seulement. Plus de détails disponibles à bord.

- **Asti spumante avec fruits enrobés de chocolat [membres Diamond].** Une fois par cabine et une fois pendant la croisière. Privilège réservé aux membres de plus de 18 ans.
- **Cours de danse de 1 heure offert [membres Diamond].** Chaque membre Diamond a droit à un cours de danse d'une heure gratuitement. Cet avantage est valable une fois par croisière et par membre. Le cours de danse sera collectif et non particulier. Ce service n'est pas disponible sur les croisières de moins de 4 nuits.
- **Peignoir et chaussons à disposition [membres Diamond].** Gracieusement mis à disposition pendant toute la durée de la croisière, ils devront être laissés en cabine à la fin de la croisière. Ce privilège n'est pas disponible pour les membres MSC Voyagers Club de moins de 18 ans.
- **Soirée MSC Voyagers Club Diamond [membres Diamond].** Les membres Diamond recevront une invitation à une soirée exclusivement réservée aux membres Diamond à bord. Ce service n'est pas disponible sur les croisières de moins de 4 nuits. Tous les passagers MSC Voyagers Club de moins de 18 ans doivent être accompagnés à la soirée par un adulte occupant la même cabine.
- **Navire en chocolat MSC Voyagers Club [membres Diamond].** Un navire en chocolat, réalisé à bord, est offert et remis en cadeau au cours de la croisière. Ce service n'est pas disponible sur les croisières de moins de 4 nuits.
- **Débarquement prioritaire en fin de croisière [membres Diamond].** Pour pouvoir bénéficier de ce privilège, les membres Diamond doivent contacter la Réception, -Service à la clientèle, le Point Info MSC Voyagers Club ou le Responsable de la Relation Clientèle.
- **Check-out tardif au débarquement [membres Diamond].** Départ plus tard au débarquement pour les Diamond Members, qui peuvent rester dans la cabine jusqu'à 2 heures après l'arrivée au port. Nous conseillons aux membres de vérifier l'heure du transfert afin de pouvoir pleinement profiter du privilège. Veuillez vous informer auprès de la Réception-Service à la Clientèle et/ou du Point Info MSC Voyagers Club pour plus d'informations à ce sujet.
- **Espace personnel en ligne:** les membres peuvent créer leur propre compte personnel en ligne afin de consulter leur niveau d'adhésion, le solde de leurs points et la date d'expiration de leur carte.
- **Newsletter électronique.** Une newsletter est envoyée à tous les membres ayant accepté d'être contactés lors de leur inscription au MSC Voyagers Club. Les membres de moins de 18 ans ayant saisi une adresse e-mail lors de l'inscription recevront uniquement les informations relatives à leur adhésion, leur solde de points, leur changement de statut ou encore l'expiration de leur statut.
- **Sondage en ligne MSC Ambassador.** Les membres qui ont accepté d'être contactés pourront être invités à exprimer leur opinion et partager leurs idées via des sondages en ligne.

4.4 Tous les avantages décrits ci-dessus sont attribués aux membres selon leur statut. Le moment et le lieu où ils sont proposés peuvent varier selon la croisière, la destination et la durée de la croisière. Les avantages peuvent être modifiés sans préavis pour des raisons de disponibilité et/ou opérationnelles. Pour de plus amples informations sur les avantages, veuillez contacter le Point Info MSC Voyagers ou à la Réception / Service à la clientèle à bord, ou rendez-vous sur www.msccroisieres.fr

5. CHANGEMENTS LIÉS À LA SUPPRESSION DU PROGRAMME MSC CLUB

Avec l'entrée en vigueur de MSC Voyagers Club, le MSC Club sera supprimé.

Les présentes Conditions Générales du MSC Voyagers Club remplaceront les anciennes conditions du MSC Club et prendront effet dès leur publication sur tous les sites Internet de MSC Croisières, à partir du 19/07/2015.

MSC Voyagers Club remplacera l'ancien programme MSC Club en tant que nouveau programme de fidélité MSC Croisières. Tous les membres ayant adhéré précédemment au programme de fidélité MSC Club deviendront automatiquement membres MSC Voyagers Club.

Les précédents règlements, avantages, privilèges et offres du MSC Club ne seront plus valables dès le lancement du MSC Voyagers Club et ne pourront plus être exigés.

Les anciens numéros d'adhérents MSC Club demeurent valables dans le cadre du programme MSC Voyagers Club.

Lors du lancement de MSC Voyagers Club, tous les membres appartenant à l'ancien MSC Club auront un délai de 36 mois à partir du 19/07/2015 pour effectuer une croisière au moins et ainsi conserver leurs points et leur statut.

6. RÉGLEMENT GÉNÉRAL

6.1 MSC Cruises SA se réserve le droit de modifier ou de compléter tout ou partie de ces Conditions Générales sans préavis.

6.2 MSC Cruises SA se réserve le droit d'exclure tout membre du programme MSC Voyagers Club sans préavis, à sa discrétion et sans qu'il soit possible de faire appel de la décision.

En cas d'exclusion et/ou de suppression du statut du membre, les points cumulés

jusqu'alors et les avantages associés seront annulés. MSC Cruises SA se réserve le droit de refuser une adhésion sans préavis.

6.3 Les personnes morales, et le personnel des dites compagnies et les employés de MSC Croisières sont exclus du programme.

Aucun point ne sera attribué pour l'Ambiance choisie ni pour un service à bord prépayé si le membre bénéficie d'un voyage gratuit ou spécial. La croisière ne permettra pas d'accéder à un statut supérieur.

6.4 Les membres ayant changé d'adresse postale peuvent le faire directement dans l'Espace Personnel de la rubrique MSC Voyagers Club du site Internet de MSC Croisières.

6.5 Les points et avantages attribués aux membres sont strictement personnels et ne peuvent en aucun cas être cédés, transférés, vendus, convertis en argent ou bien remboursés en cas d'utilisation partielle. Les points relatifs à une croisière effectuée à bord d'un navire affrété seront comptabilisés comme pour une croisière classique.

6.6 Chaque membre ne peut détenir qu'un seul numéro d'adhérent au Club. En cas d'erreur se traduisant par plus d'un numéro d'adhérent attribué à un même membre, MSC Cruises SA transférera les points cumulés sur un seul numéro d'adhérent et annulera les autres numéros.

6.7 Les points seront crédités uniquement si le numéro d'identification de la carte est inséré dans lors de la réservation et si la croisière a été intégralement réalisée. Si un membre n'embarque pas à bord du navire, les points ne seront pas attribués.

Si le membre n'embarque pas à bord du navire, les points pour les services pré-payés ne seront pas octroyés et la croisière ne sera pas prise en compte pour le calcul des points et l'évaluation du statut.

Si le membre n'embarque pas à bord du navire, la croisière ne sera pas prise en compte pour le renouvellement de son statut. En cas d'annulation de la croisière par MSC Cruises SA, se reporter aux Conditions Générales de la brochure ou sur www.msccroisieres.fr

Si le membre n'embarque pas à bord du navire, les avantages par cabine ne seront pas appliqués aux autres occupants dans la cabine d'origine du membre.

MSC Cruises SA se réserve le droit de demander une copie de la facture finale aux membres en cas de litige sur les points des dépenses à bord. En cas d'achat d'une croisière au Promo Cruise seuls les points relatifs aux services prépayés et aux dépenses à bord seront attribués.

6.8 En cas de controverse concernant la validité, l'interprétation et/ou l'exécution de ces Conditions Générales du programme MSC Voyagers Club, les lois et la juridiction suisses seront exclusivement applicables.

6.9 MSC Cruises SA se réserve le droit d'amender, de modifier ou de changer l'ensemble des Conditions Générales du programme MSC Voyagers Club à tout moment et sans préavis en publiant les modalités modifiées sur nos sites Internet. Les Conditions Générales modifiées prendront effet immédiatement, dès leur publication sur nos sites Internet et dès après la date de lancement du MSC Voyagers Club indiqué dans ces Conditions Générales. Les membres doivent donc régulièrement consulter ces Conditions Générales afin de se tenir informés d'éventuels amendements, modifications ou changements.

Nous nous réservons également le droit d'interrompre le programme MSC Voyagers Club, avec ou sans préavis. Nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables par les membres, ou les tiers, au cas où ce droit serait exercé.

En outre, nous sommes susceptibles de modifier les présentes conditions ou d'en ajouter de nouvelles. Ces informations additionnelles, ou modifiées, seront intégrées aux présentes Conditions Générales en référence. Toutefois, en cas de conflit direct entre les informations ajoutées, ou modifiées, et les dispositions du présent document, celles qui prévaudront seront celles indiquées dans le présent document.

7. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La politique de confidentialité et les modalités de traitement des données sont disponibles sur le site Internet suivant :

<https://www.msccroisieres.fr/fr-fr/Politique-De-Confidentialite.aspx>